

## Chapitre/Chapter 6

### Louis Lecoin : « A bas la guerre ! Vive l'anarchie ! »

J. Didier Giraud

Avec un peu d'imagination, représentons-nous Paris, 1927 : le drapeau américain<sup>1</sup> flotte sur la Tour Eiffel. L'American Legion, créée à Paris en 1919, qui regroupe l'ensemble des vétérans américains ayant participé à la guerre, tient son premier congrès au Trocadéro. La France a tout mis en œuvre pour que le 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'entrée en guerre des Etats-Unis soit un total succès. Près de trente mille vétérans se sont retrouvés dans la capitale. L'administration des Postes française a émis deux vignettes postales pour commémorer l'évènement. Le prestigieux hebdomadaire *L'Illustration* prévoit un numéro spécial<sup>2</sup>. En ce 19 septembre, décrété fête nationale, le Palais de Chaillot est comble pour la séance inaugurale. Le gouvernement est au grand complet avec à sa tête le Président de la République Gaston Doumergue. Les ambassadeurs, diplomates et chefs militaires français et américains dont le Maréchal Foch et le Général Pershing, sont à leur poste. Une meute de journalistes attend avec impatience l'ouverture de la séance par le Commandant de l'American Legion, H.P. Savage. Le silence se fait. A ce moment, d'une travée où se sont regroupés les délégués du Massachusetts, un homme de petite taille, la poitrine bardée de décorations, se lève et hurle par trois fois : « Vivent Sacco et Vanzetti ! »<sup>3</sup>. C'est la stupeur. Il est tout de suite arrêté, conduit dans un commissariat voisin. Le tout nouveau préfet de police Chiappe en personne accourt l'interroger. Quel est l'individu qui a osé lui faire cela ?<sup>4</sup>

C'est l'itinéraire de cet individu, qui a réussi à déjouer les barrages d'une police aux aguets, tant il est important que ces retrouvailles franco-américaines soient un succès, c'est cet individu que je vous propose aujourd'hui d'évoquer brièvement.

Quelques repères dans une vie de lutte pour la défense de l'homme : « Combattre, c'est toute ma vie. Et toute ma vie, je la trouve belle. »<sup>5</sup> Nous nous méfions de tomber dans l'hagiographie au sens précis du terme, tant tous ceux qui l'ont approché quel que soit leur engagement politique ont parlé d'un rayonnement extraordinaire, un saint, un héros l'écrivain Bernard Clavel l'a souligné : « Si l'on s'en tient à l'essentiel de la définition que Littré nous donne de ce terme, Louis Lecoin est bien le héros parfait : « *Toute espèce de personnalité supérieure au commun de l'humanité devenue l'objet d'un culte, qui la rapproche des dieux.* »<sup>6</sup>

Si Lecoin est tant surveillé par la police, c'est qu'elle le connaît bien. Anarchiste fiché, anti-militariste, pacifiste, il vient, pendant près de six années, d'être un des acteurs les plus

---

<sup>1</sup> A noter que ce même drapeau, conservé par quelques vétérans américains, sera offert le 25 août 1944, à la libération de Paris, aux autorités du gouvernement provisoire.

<sup>2</sup> Numéro 4412, daté du 24 septembre 1927.

<sup>3</sup> Lecoin écrit bien « Vivent » et non « Vive », dans les trois éditions de son autobiographie.

<sup>4</sup> L'évènement nous est relaté par Lecoin lui-même in *De prison en prison*, 1<sup>ère</sup> édition chez l'auteur, décembre 1946, pp. 146 et suivantes ; 2<sup>ème</sup> édition, chez l'auteur, Antony, août 1947, avec couverture du peintre Maurice Vlaminck ; 3<sup>ème</sup> édition augmentée et illustrée, *Le cours d'une vie*, édité par l'auteur en supplément au journal *Liberté*, Paris, 1965.

<sup>5</sup> Entretien avec l'abbé Jean Toulat, in Jean Toulat, *Les grévistes de la guerre*, éd. Fayard, Paris, 1971, p. 45.

<sup>6</sup> Bernard Clavel, *Lettre à un képi blanc*, éd. Robert Laffont, Paris, 1975, p. 120.

présents et efficaces qui ont remué ciel et terre pour obtenir la grâce des deux anarchistes américains Nicola Sacco et Bartholomeo Vanzetti. L'expression « ciel et terre » prend tout son sens, car au-delà des manifestations, des défilés de protestation, des innombrables pétitions où scientifiques, écrivains et intellectuels de renom se mêlent aux signatures les plus humbles, Lecoin n'a pas hésité, lui, le « sans-dieu » notoire, à solliciter l'intervention du pape. « L'intervention du pape pouvant être salutaire, je me serais jugé impardonnable de ne point la réclamer. »<sup>7</sup> PIE XI, comme les millions de signatures et les manifestations mondiales, n'empêchera pas la barbare exécution des deux innocents, le 22 août 1927 à minuit.<sup>8</sup> Les cris de « Vivent Sacco et Vanzetti » lancés par Lecoin dans la salle du Trocadéro un mois à peine après l'exécution résonnent comme une apostrophe cinglante au gouvernement américain.

La presse dans son ensemble ne va pas manquer d'interpeller le gouvernement et la justice qui emprisonne Lecoin, et hésite entre le poursuivre pour port illégal d'insignes et d'uniforme, et finalement l'inculpe d'apologie de faits qualifiés crimes. Lecoin, pour cette fois, ne restera à la prison de la Santé qu'une semaine, tant furent nombreuses les protestations venant de partout, de la Ligue des Droits de l'Homme à la Grande Loge de France. Pourtant, la prison, il connaît, comme va nous le montrer ce retour en arrière sur l'itinéraire du « *cher et brave gars Lecoin, clair, pur comme ses yeux couleur d'océan, couleur d'infini* », comme le décrit le journal *La Volonté* après l'incident du Trocadéro, qui faillit mettre à mal les relations diplomatiques entre la France et les Etats-Unis.

Louis Lecoin est né à Saint-Amand-Montrond, dans le département du Cher, le 30 septembre 1888. Il a connu une enfance des plus malheureuses. Son père est journalier. Sa mère, affaiblie par la maladie, peine à trouver de quoi élever sept enfants. La famille est régulièrement secourue par le bureau de bienfaisance. « Un peu de mendicité par-ci, par-là, nous empêchait de trop sentir la faim, et d'aller le cul nu. »<sup>9</sup> Après trois années d'apprentissage dans une ferme-école qui le place un an comme domestique chez un châtelain qui ne supporte pas ce nouveau venu ne fréquentant pas l'église, Lecoin prend la route pour Paris.

Paris « où je louais mes bras douze heures par jour pour trois francs cinquante. Je n'étais pas contraint à fréquenter l'église dimanche matin, mais la pépinière jusqu'à midi. »<sup>10</sup> Des jours et des jours de galère, mais aussi bien sûr la rencontre avec le monde ouvrier, ses conditions de travail, ses drames : Louis Lecoin est épouvanté par la catastrophe de Courrières<sup>11</sup>, cette explosion dans une mine qui fit près de mille morts et dont on vient de commémorer le centenaire (mars 2006) en omettant de signaler les responsabilités du patronat. Mais c'est aussi la découverte de la solidarité ouvrière, des grèves et des meetings, des grands orateurs. Jean Jaurès - « Ah, Jaurès... ! Je courrai où Jaurès prendra la parole, sans jamais me rassasier de son éloquence. Oh ! la puissance vocale de Jaurès, sa tournure de parole, et le charme qui malgré tout s'en dégageait... »<sup>12</sup>

---

<sup>7</sup> Louis Lecoin, *Le cours d'une vie*, op. déjà cité, p. 132 (légère variante avec les 1ères et 2èmes éditions)

<sup>8</sup> Sur cette sinistre application de la sentence, Voir p. 9 et suivantes de l'ouvrage incontournable de Ronald Creagh, Sacco et Vanzetti, La Découverte, Paris, 1984.

<sup>9</sup> *Le cours d'une vie*, op. cité, p.13.

<sup>10</sup> Idem p. 25.

<sup>11</sup> A entendre : interview de Louis Lecoin sur Courrières, in le film de Jean Desvilles et Jacques Darrilhaude « Louis Lecoin », 1966. Documentaire de 64min. distribué (2000) par les Films du Monde Libertaire réalisé du vivant de Louis Lecoin avec les témoignages entre autres de Robert Jospin, Henri Jeanson, Pierre Martin, Georges Brassens.

<sup>12</sup> *Le cours d'une vie*, op. cité, p. 33.

Et puis Sébastien Faure- *Sébast !* Comme l'appelle les compagnons, l'orateur plein de talent et infatigable propagandiste anarchiste.

Arrêté seul, un peu au hasard, au cours d'une manifestation de grévistes, Lecoin est inculpé mensongèrement de coups à agents. « Le juge d'instruction me rudoya...déclarant que puisque j'étais anarchiste la Société se défendrait. Etais-je anarchiste ? En train de le devenir, oui ! »<sup>13</sup>

Il est condamné à trois mois de prison. Cette condamnation marque de façon certaine le début d'une vie au service du syndicalisme, des idées anarchistes, antimilitaristes et pacifistes, un engagement qui prendra bien des formes d'action, qui ne faiblira jamais et conduira Lecoin à passer plus de douze années dans les prisons de la République. Jeté dans l'action, il donne sur tout les fronts ; laissant passer la date de son incorporation pour le service militaire, il hésite à désertier et par là même à ne plus pouvoir servir *la cause* !

En octobre 1909, après avoir fait le coup de poing dans la manifestation violente qui suit l'exécution du pédagogue libertaire catalan Francisco Ferrer, il rejoint son régiment (avec deux mois de retard) mais rapidement sera traduit en conseil de guerre et condamné à six mois d'emprisonnement, ayant déclaré ne pas vouloir marcher contre les cheminots en grève. Pour lui l'armée n'est qu'une vaste organisation destinée à lutter sans cesse contre le peuple qui revendique. Sa condamnation effectuée, il termine son temps de service militaire - surveillé de très près, comme on peut l'imaginer.

Libéré, il mène une activité intense de militant, tout en s'instruisant des écrits des théoriciens révolutionnaires. Secrétaire de la Fédération Communiste Anarchiste, il est condamné le 19 décembre 1912 avec son camarade Pierre Ruff à cinq ans de prison pour menées anarchistes et pour une affiche (datée d'octobre 1912) appelant les conscrits à la désobéissance qui se termine par :

**N'ALLEZ PAS A LA CASERNE ! NE CONTRIBUEZ PAS PAR VOTRE PASSIVITE A PERPETUER CE FLEAU : LE MILITARISME !  
DESERTEZ !**<sup>14</sup>

Quelques temps après, il est de nouveau condamné à quatre ans de prison. Les peines sont confondues ; comme dit Lecoin : « je ne subirais qu'un emprisonnement de cinq années ! »<sup>15</sup> C'est à l'occasion de cette sentence que les deux hommes crieront :

*A bas la guerre ! Vive l'anarchie !*

Lecoin ne sortira de prison que fin 1916, rageant, dès le tout début de la guerre, de voir se mettre en place spontanément et presque naturellement cette Union Sacrée dont les chantres ont passé depuis longtemps l'âge d'être mobilisés.

Bien sûr, il avait perçu depuis le début des années 1910 un nouveau positionnement chez certains, notamment autour de *La guerre sociale* et de son Directeur Gustave Hervé, l'homme

---

<sup>13</sup> Idem p. 34.

<sup>14</sup> Affiche de la Fédération communiste-anarchiste, Groupe des conscrits. Octobre 1912. Arch. Nat. F 7 13061 reproduite in *Louis Lecoin et le mouvement anarchiste* par Sylvain Garel, éd. Du groupe Fresnes-Antony de la Fédération Anarchiste, 1982.

<sup>15</sup> *Le cours d'une vie*, op. cité p. 61.

du « drapeau dans le fumier », l'antimilitariste par excellence, révoqué de l'Université, auteur de plusieurs manuels pour la jeunesse basé sur l'enseignement pacifique par l'histoire.

Emprisonné sous le régime des prisonniers politiques, Lecoin, avec la complicité extérieure de quelques amis, trouve le moyen d'éditer à la polycopie un tract contre la guerre à une centaine d'exemplaires<sup>16</sup>. Sa signature figure également sur un manifeste publié à Londres le 15 février 1915 intitulé « L'Internationale anarchiste et la guerre », au coté de celles d'Errico Malatesta, Domela Nieuwenhuis, Louis Bertoni, Alexander Berkman et Emma Goldman.

Libéré en novembre 1916, il reçoit son ordre de mobilisation. Pas question de participer à la boucherie : il écrit aux autorités pour le leur dire, et profite de la liberté recouvrée pour rédiger et faire imprimer, avec les compagnons Pierre Ruff et Claude Content<sup>17</sup>, un nouveau tract : « Imposons la paix ! ».<sup>18</sup> Ils les distribuent dans Paris avec succès, mais un succès qui ne dure que quelques heures. Ce tract parviendra néanmoins jusque dans les tranchées.

Retour à la case prison... malgré le soutien de la grande journaliste, adhérente à la Ligue Des Droits de l'Homme, Séverine, venue témoigner en sa faveur. Remis en liberté en septembre 1917, Lecoin écrit cette fois-ci au Gouverneur de Paris<sup>19</sup> :

« Paris, le 12 septembre 1917.

*Monsieur, je pense fermement qu'un homme peut et doit se refuser d'en assassiner d'autres. La guerre fomentée par le capitalisme mondial est le pire des forfaits perpétrés à l'égard des classes laborieuses. Je proteste contre elle en ne répondant pas à l'ordre de mobilisation, en n'obéissant pas aux injonctions de la soldatesque, en refusant de me laisser militariser, j'agis conformément à mon idéal anarchiste. Je suis logique avec mes idées, et reste d'accord avec mon cœur, qui souffre au spectacle de ces laideurs, et avec ma conscience qui s'indigne de ce que des individus accumulent tant de misères.*

*Louis Lecoin. »*

Mais que faire de Lecoin ?

Certains policiers lui conseillent même de se réfugier en Suisse. Pour l'instant, il envisage de tuer le Président de la République, rien que cela, : Poincaré, dont Jaurès avait dit, lors de son élection en 1913 : « C'est l'homme de la guerre. »

Mais impossible de l'approcher. Pourquoi pas, alors, Gustave Hervé ? celui qui venait de rebaptiser son journal « *La Guerre sociale* » en « *La Victoire* » celui, nous dit Lecoin, pour qui « je me serais fait volontiers écharpé avant 1912 » Lecoin monte l'escalier de l'appartement de chez Hervé. Il n'est pas chez lui. « Allez à son bureau », lui dit-on. Mais avant d'y parvenir, il est arrêté : la police a été prévenue. A Genève, le journal *La Feuille*<sup>20</sup> relate l'affaire et remarque : « Voilà qui vient à point pour exciter congrûment les indignations guerrières des Français de France et donner une auréole de semi martyr à l'agitateur Directeur de *La Victoire*. »

---

<sup>16</sup> Publié par le journal libertaire *Le Réveil-Il Risveglio* édité en Suisse par Louis Bertoni.

<sup>17</sup> Celui-ci était le tout nouveau gérant du *Libertaire*.

<sup>18</sup> Tiré à 12 000 exemplaires, ce manifeste fut envoyé dans tout le pays. On en trouve le texte à la p. 42 du livre de Nicolas Faucier : *Pacifisme et antimilitarisme dans l'entre-deux-guerres*, éd. Spartacus, 1983.

<sup>19</sup> *Le cours d'une vie*, op. cité p. 68.

<sup>20</sup> *La Feuille*, 29 octobre 1917, Genève.

Lecoin est de nouveau condamné par le Conseil de Guerre le 18 Décembre 1917 à cinq années de prison pour insoumission, augmentées de dix huit mois pour avoir persévéré dans ses propos et hurlé devant les juges : « A bas la guerre ! Vive l'anarchie ! ».

Les rares journaux qui voudront rapporter les faits, comme *Ce Qu'il Faut Dire* de Sébastien Faure, seront presque entièrement blanchis par la censure. Lecoin sera libéré le 24 novembre 1920 – Il faudrait évoquer ici les conditions très dures de son incarcération.

Pas de répit pour Lecoin qui reprend immédiatement place au sein du mouvement syndicaliste et anarchiste. Il se positionne alors pour la C.G.T.U. « Et puis qui sait ? Nous parviendrions peut-être à refaire la C.G.T. d'avant la guerre ...avec son ardent idéal si proche de celui des anarchistes. »<sup>21</sup>

Alors que le ministère Poincaré décide de restreindre les conditions du statut de prisonnier politique, notamment en cas de délit de presse, il signe délibérément un papier qui se termine par : « Monsieur Poincaré [...] vous êtes le plus répugnant bonhomme de ce temps, et [...] vous êtes souillé du sang des quinze millions d'hommes morts de votre guerre. »

Arrêté et conduit dans une cellule de droit commun, il entreprend une grève de la faim. Six jours après, il est conduit au quartier réservé aux politiques, mais on le condamne tout de même à six mois d'emprisonnement pour son article injurieux envers le Président de la République.

Ceci est un exemple d'action entre beaucoup d'autres menées par le militant Lecoin. Mais pour lui, d'autres combats sont à mener simultanément : nous l'avons vu agir comme secrétaire du Comité de défense pour Sacco et Vanzetti, arrivant à collecter plus de trois millions de signatures et organisant des manifestations immenses. Mais en même temps, il fonde en 1926 le Comité pour le droit d'asile pour empêcher l'extradition en Espagne et en Argentine des compagnons espagnols Ascaso, Durruti et Jover, accusés de tentative d'attentat sur le roi d'Espagne. Lecoin, d'extrême justesse, parvient à empêcher l'extradition.

Il prend la défense du professeur italien Camillio Berneri, aussi bien que de Nestor Makno, le révolutionnaire ukrainien. Et puis, bien sûr, c'est le soutien à l'Espagne, avec la création, en 1936, du *Comité pour l'Espagne libre*, qui se transformera en S.I.A., *Solidarité Internationale Antifasciste*, dont Lecoin est responsable avec son ami Nicolas Faucier pour la section française, en novembre 1937. Lecoin écrit alors dans le *Libertaire* : « *Solidarité Internationale Antifasciste* est faite pour porter secours aux victimes du fascisme mondial, mais tant que les événements d'Espagne seront ce qu'ils sont, SIA se consacrera exclusivement à la défense de l'Espagne ouvrière. » Il lance un bulletin, puis, fin 1938, un journal hebdomadaire en trois langues, français-espagnol-italien qui aura près de 50 000 abonnés début 1939.

Le journal sera régulièrement poursuivi, et saisi. Lecoin est même condamné par défaut à deux années de prison et à la privation de ses droits civiques en tant que libertaire. Un dernier numéro est envoyé, à la veille de la guerre, à six mille abonnés, le 3 septembre 1939, alors que le Royaume-Uni et la France déclarent la guerre à l'Allemagne en riposte à l'invasion de la Pologne. Le local du journal est placé sous scellés ; Lecoin quitte son domicile. Mais avec ses compagnons anarchistes Faucier et Dremière, « l'idée nous vint de rédiger, faire signer, imprimer et répandre à cent mille exemplaires le tract intitulé *Paix immédiate* »<sup>22</sup>, qui se termine par : « Réclamons la paix ! Exigeons la paix ! » En quelques jours, il accomplit un trajet de 2500 kilomètres pour récolter plusieurs signatures pour ce tract-manifeste. Trente et une signatures seront apposées sur le tract, certains signataires se récuseront d'ailleurs par la

<sup>21</sup> *Le cours d'une vie*, op. cité p. 102.

<sup>22</sup> *Ce tract est reproduit dans Le cours d'une vie*, op. cité p. 170.

suite. 15 000 enveloppes sont préparées et expédiées, avec 5 tracts par enveloppe. Cinq jours après, Lecoïn est arrêté – comme d’habitude, a-t-on envie de dire – le 29 septembre 1939. Il est emprisonné à la prison de la Santé, puis dans différents camps, notamment à Gurs, dans les Basses-Pyrénées, et au camp de Nexon, en Haute-Vienne, puis en Algérie, où il sera libéré en août 1941, fier de n’avoir sollicité aucune intervention.

C’en est fini des années de prison. Lecoïn a cinquante-trois ans, et a passé plus de douze années de sa vie en prison.

Mais l’heure de la retraite n’a pas sonné pour ce militant de tous les combats. Il fonde en octobre 1948 une revue : *Défense de l’homme*, puis un hebdomadaire, en janvier 1958 : *Liberté*, qui témoignent de sa ténacité dans la lutte. Une action qui le conduira, à l’âge de soixante-dix ans, à mener une grève de la faim de trois semaines, du 1<sup>er</sup> au 22 juin 1962, en vue d’obtenir un statut de l’objection de conscience<sup>23</sup> – grève de la faim<sup>24</sup> où il frôle la mort de près. Le général de Gaulle cédera ; on dira même que Lecoïn est le seul homme qui l’ait fait céder.

Lecoïn meurt en juin 1971, au terme d’une vie pleinement remplie au service de la paix, ayant épuisé ses dernières forces à œuvrer pour un désarmement unilatéral du gouvernement français qui, espérait-il, se propagerait aux états du monde entier.

« Enfin la France doit prendre cette décision de déclarer la paix au monde. »<sup>25</sup>

Francisco Ferrer, quelques heures avant d’être exécuté dans les fossés de Montjuich à Barcelone en 1909, avait rédigé un testament où il exprimait son désir que ses amis parlent peu ou point de lui « parce qu’on crée des idoles quand on exalte les hommes, ce qui est un grand mal pour l’avenir humain ». Lecoïn nous pardonnera d’avoir parlé de lui ; mais sa vie témoigne de ce que les idées ne sont que des chimères tant que les hommes et les femmes ne les transforment en actes.

Dans ce qu’on pourrait considérer comme un testament, son article : « Si je mourrais demain », paru dans *Liberté*, le 1<sup>er</sup> jour de sa grève de la faim de 1962, Lecoïn disait : « Moi, un vieux aujourd’hui, je vous encourage, jeunes amis, à entrer dans la voie où de bonne heure je pénétrai. Je ne prétends pas que toutes les félicités vous y attendent ; je vous garantis que vous ne serez pas déçus : vous apprécierez la valeur pratique des théories libertaires, et vous entreverrez un idéal de vie que seule la philosophie anarchiste laisse espérer... Croyez-en mon expérience : l’anarchie embellit la vie ; elle a embelli la mienne. »<sup>26</sup>

---

<sup>23</sup> Statut qui sera finalement voté le 11 décembre 1963.

<sup>24</sup> Voir l’article de Michel Vianey dans *l’Express* du 21 juin 1962, *Mourir pour ne pas tuer*.

<sup>25</sup> *Liberté*, numéro d’octobre 1970.

<sup>26</sup> *Liberté*, numéro 79, 1<sup>er</sup> juin 1962.